



## Mise en place d'une nouvelle politique tarifaire culturelle à la rentrée 2016

Conférence de presse  
Vendredi 20 mai 2016

Service presse – Céline Motte - 04 76 76 11 42



# Edito



Depuis deux ans, la municipalité s'attache à mettre en œuvre des mesures qui visent à élargir l'accès aux cultures à tous les Grenoblois, avec notamment la baisse des tarifs au théâtre de Grenoble, le soutien à des festivals se déroulant sur l'espace public et donc ouverts à tous, comme les festival de street art ou encore la gratuité instaurée au Cabaret Frappé pour l'édition 2016.

C'est dans la continuité de cette volonté d'ouverture que la Ville de Grenoble proposera, à l'occasion du conseil municipal de lundi 23 mai, une série de délibérations qui

permettront à la fois d'harmoniser les tarifications des équipements culturels de Grenoble, mais aussi et surtout de mettre en place des tarifs socialement plus équitables: priorité aux jeunes avec l'accès gratuit aux équipements jusqu'à 26 ans, gratuité pour les minimas sociaux ainsi que pour les établissements scolaires du département...

Dans un contexte budgétaire très contraint, ces nouvelles orientations marquent une nouvelle fois l'attachement de la municipalité à la vitalité culturelle de Grenoble.

Eric Piolle, maire de Grenoble

# Une nouvelle politique tarifaire harmonisée et plus équitable

**Afin de mettre en place une tarification socialement plus équitable pour permettre l'accès à la culture au plus grand nombre, la Ville de Grenoble votera, lors du conseil municipal du 23 mai, une nouvelle grille tarifaire pour le Museum, le Musée Stendhal-Appartement Gagnon ainsi que le réseau de bibliothèques.**

Cette nouvelle tarification s'appuiera sur plusieurs grands principes :

- **Etendre la gratuité aux jeunes de moins de 26 ans :** supprimer la distinction d'étudiant au profit des jeunes moins de 26 ans. Cette mesure toucherait les primo-accédant à l'emploi qui bénéficient de conditions économiques rarement favorables.
- **Favoriser la prise en considération des ressources plutôt que l'âge :** supprimer le tarif réduit accordé jusqu'alors aux personnes de plus de 65 ans. Elles bénéficieraient dorénavant d'une tarification en fonction de leur situation spécifique comme les autres catégories d'âge et en particulier la gratuité pour les personnes bénéficiaires du minimum vieillesse.

- **Réaffirmer la gratuité pour les bénéficiaires de minima sociaux.**
- **Favoriser les structures du CCAS de la Ville de Grenoble :** octroyer la gratuité à l'ensemble des structures émanant du CCAS de la Ville de Grenoble, qu'il s'agisse de structures d'insertion, de maisons des habitants ou de crèches.
- **Proposer un abonnement annuel dans chaque équipement.**

Il est en fait proposé d'étendre les principes qui ont été mis en place au Musée de Grenoble à la rentrée 2015.

**Ces nouvelles grilles tarifaires permettront également d'harmoniser les différentes pratiques tarifaires des équipements pour, dans un court terme, aboutir à une tarification unique et uniformisée.**

## Rappel de la politique tarifaire mise en place au Musée

- Extension de la gratuité aux – 26 ans ;
- Suppression des catégories *familles nombreuses* et + 65 ans pour les tarifs réduits;
- Réaffirmation et clarification du principe de gratuité pour les minimas sociaux et les personnes handicapés et leur accompagnateur ;
- Extension de la notion de gratuité : elle s'applique pour les personnes y ayant droit au droit d'entrée mais également à l'ensemble des animations ;
- Valorisation de l'abonnement : il donne accès aux animations,
- Gratuité pour les équipements du CCAS



La tarification au Musée ne sera pas modifiée à la rentrée 2016.

# Tarification au Muséum d'histoire naturelle

Dans le prolongement du projet du musée de Grenoble, il est proposé :

- **D'instaurer un droit d'entrée unique pour l'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires.**

**Le tarif défini est à 5 €**, soit celui appliqué actuellement pour le « pass muséum » qui donne accès à l'ensemble de l'offre culturelle et scientifique du muséum. Il donne droit à un audio-guide (contre 1,5€ auparavant).

- De créer un **abonnement annuel à 12 €**. Cet abonnement donne droit à un accès illimité à l'offre du muséum.
- **D'instaurer la gratuité pour les groupes scolaires du département de l'Isère qui participent aux animations proposées par le muséum**, contrairement au dispositif actuel qui nécessite un droit d'entrée à 20 €. (En revanche, pour les groupes scolaires hors du département de l'Isère, le droit d'entrée à 20 € est maintenu).
- De supprimer la gratuité du mercredi après-midi et la remplacer par un accès gratuit pour tous le premier dimanche de chaque mois, afin d'harmoniser la pratique de l'accès gratuit avec les autres équipements muséaux.

- Réaffirmation et clarification du principe de **gratuité pour les minimas sociaux et les personnes handicapées** et leur accompagnateur.
- De réaffirmer la gratuité du droit d'entrée pour les événements nationaux (journées du patrimoine, nuit des Musées, ...), locaux (Musée en fête, ...), spécifiques.
- D'instaurer une gratuité d'accès pour les groupes constitués par les établissements du CCAS de la Ville de Grenoble, qu'il s'agisse de visites libres ou d'animations.



# Tarification au Musée Stendhal – Appartement Gagnon

Le Musée Stendhal harmonise également sa grille tarifaire avec le musée de Grenoble et le muséum d'histoire naturelle, avec le même objectif de **rendre la tarification socialement plus équitable** :

- extension de la **gratuité aux jeunes de – 26 ans**,
- accès gratuit **chaque premier dimanche du mois** et à l'occasion des événements nationaux, locaux et spécifiques (Journées du patrimoine, Musées en Fête, Nuit des musées, Printemps du Livre...).
- **gratuité pour les minimas sociaux et les personnes handicapées** et leur accompagnateur,
- gratuité octroyée à l'ensemble des structures émanant du CCAS de la Ville de Grenoble, qu'il s'agisse de structures d'insertion, de maisons des habitants ou de crèches.
- **création d'un abonnement à 12 € annuel**
- accès gratuit pour les établissements scolaires du Département de l'Isère.



# Tarification du réseau de bibliothèques

Pour rappel, les tarifs des bibliothèques n'ont pas fait l'objet d'augmentation depuis l'année 2011, alors même que l'offre a été fortement élargie ces dernières années : bibliothèque numérique, vidéo à la demande, portail complet donnant accès à des modules d'autoformation, kiosque numérique pour l'accès à la presse, musique en ligne...

Les propositions d'évolutions majeures sont les suivantes :

- **Extension de la gratuité aux - 26 ans ;**
- Suppression des catégories *familles nombreuses* et *+ 65 ans* pour les tarifs réduits;
- **Réaffirmation et clarification du principe de gratuité pour les minimas sociaux ;**
- **Le tarif de l'abonnement à destination des Grenoblois augmente de 16 € à 18 €.** Avec cet abonnement au réseau, les Grenoblois ont également la possibilité d'accéder au bibliobus.
- Pour les non-Grenoblois, le tarif augmente de 35 € à 37 €. Dans le cas où les non-Grenoblois souhaitent s'abonner

uniquement au bibliobus, ils devront s'acquitter d'un tarif de 18 € au lieu de 16 € auparavant.

- La tarification solidaire s'appliquera également au réseau afin de garantir à tous, encore un peu plus, l'accès à la culture.



# Tarification au Conservatoire à Rayonnement Régional

Le Conservatoire de Grenoble, Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), dispense des enseignements en musique, danse et théâtre auprès d'environ 1 800 élèves.

Ces enseignements font l'objet de la perception de droits d'inscription selon une nouvelle grille tarifaire mise en place dans le courant de l'année 2014 et confirmée en 2015. **Les droits d'inscription sont liés au Quotient Familial pour les Grenoblois, avec une majoration de 20 % pour les non-Grenoblois.**

Outre les enseignements, le Conservatoire de Grenoble propose tout au long de l'année une saison culturelle qui donne lieu à différents spectacles dans lesquels interviennent des enseignants ou des artistes extérieurs. Jusqu'à présent, ces spectacles font l'objet d'une tarification, seuls les agents et élèves du CRR bénéficiant de la gratuité.

**Afin d'élargir et diversifier le public, il est proposé de rendre l'accès à l'ensemble des concerts gratuit dans la limite des places disponibles.**

